

**Projet éducatif- PLAN D'ACTION 2020-2021**

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, l'établissement d'enseignement a élaboré un projet éducatif qui comprend des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles. Il a communiqué ce projet à la communauté éducative et à la population. Cet exercice terminé, l'établissement d'enseignement peut se doter d'un plan d'action.

Dans le plan d'action, l'établissement d'enseignement détermine, pour chacune des actions choisies, les groupes visés, les responsables de l'action, les modalités de sa mise en œuvre, les ressources consacrées et le mode d'évaluation. Le plan d'action permet de suivre la mise en œuvre des actions. Il constitue une occasion pour les acteurs concernés de collaborer à l'atteinte d'un but commun.

Le présent outil vise à soutenir l'équipe-école ou l'équipe-centre dans l'élaboration de son plan d'action.

Il est important de noter que si un moyen retenu pour la réalisation d'une action ne donne pas les résultats attendus, la direction de l'établissement peut, en cours de route, avec son équipe-école, apporter les changements qu'elle juge nécessaires.

PROJET ÉDUCATIF								PEVR		
<b>Orientation<sup>1</sup></b>	Soutenir l' <b>Engagement</b> et la réussite de tous les élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.							<b>Orientation ou objectif</b>		
<b>Objectif</b>	<b>Améliorer le taux de réussite en lecture, 5<sup>e</sup> secondaire.</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>	<b>Indicateurs et cibles</b>	<b>2022</b>	
		Taux de réussite en lecture en 1 <sup>ère</sup> secondaire.	86,5%	2017-2018	87,5%	88,5%	89,5%			
		Taux de réussite en lecture en 2 <sup>e</sup> secondaires.	75,3%	2017-2018	76,3%	77,3%	78,3%			
		Taux de réussite en lecture en 3 <sup>e</sup> secondaires.	76%	2017-2018	77%	78%	79%			
		Taux de réussite en lecture en 4 <sup>e</sup> secondaires.	75,1%	2017-2018	76,1%	77,1%	78,1%			
		Taux de réussite en lecture en 5 <sup>e</sup> secondaires.	77,8%	2017-2018	78,8%	79,8%	80,8%			
MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020										
IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Développer un référentiel de stratégies en lecture dans toutes les matières	Tous les élèves de l'école	L'équipe interdisciplinaire formée pour concevoir le référentiel et direction	D'ici mai 2021	À déterminer		Équipe interdisciplinaire pour concevoir le référentiel  Orthopédagogue		Libération d'enseignants	Année 2021-2022 - Sonde en lecture en début et en fin d'année	
<b>Action n° 2</b> Améliorer l'accessibilité à la littérature ou aux livres	Tous les élèves de l'école	Bibliothécaire	1 an	En tout temps	À l'école	Enseignant responsable du projet	Livres de la bibliothèque		Nombres de demandes de prêts	

<sup>1</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire. »  
QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.

\*  Réalisée  En contrôle  À surveiller  Réalisation improbable  Non amorcée

PROJET ÉDUCATIF								PEVR		
<b>Orientation<sup>2</sup></b>	Soutenir l' <b>Engagement</b> et la réussite de tous les élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.							<b>Orientation ou objectif</b>	2022	
<b>Objectif</b>	Améliorer le taux de réussite en mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>			<b>Indicateurs et cibles</b>
		Taux de réussite annuel en mathématiques 1 <sup>re</sup> secondaire	87,9%	2017-2018						
		Taux de réussite annuel en mathématiques 2 <sup>e</sup> secondaire	86,2%	2017-2018						
		Taux de réussite annuel en mathématiques 3 <sup>e</sup> secondaire	81,5%	2017-2018						
		Taux de réussite annuel en mathématiques 4 <sup>e</sup> secondaire CST	75,4%	2017-2018	79%	82%	85%			
		Taux de réussite annuel en mathématiques 4 <sup>e</sup> secondaire SN	89,3%	2017-2018	90,3%	91,3%	92%			
MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020										
IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Déployer des stratégies communes à partir de la première secondaire par le biais de la CAP (communauté d'apprentissages professionnelle)	Les élèves de la première et de la deuxième secondaire (1 <sup>er</sup> cycle)	Animateur pédagogique Direction adjointe		En rencontre CAP et en rencontre matière	À l'école	Animateur pédagogique  Enseignants participant à la CAP		Temps reconnu à la tâche éducative  Libération d'enseignants	Résultats des élèves en mathématique	
<b>Action n° 2</b> Offrir de l'enseignement ressource à de petits groupes ciblés.	1 <sup>re</sup> secondaire 2 <sup>e</sup> secondaire 4 <sup>e</sup> secondaire	Enseignants-ressource Enseignants de mathématique Directions adjointes	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaires : période ciblée à l'horaire  4 <sup>e</sup> secondaire : pendant la période de mathématique	1 à 2 fois par cycle de neuf jours	À l'école : Local 949 – 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaires  En classe – 3 <sup>e</sup> secondaire	Enseignants-ressource	Matériel de manipulation varié  Ordinateurs pour effectuer diverses tâches (programmation, NetMath, etc.)	Temps reconnu à la tâche éducative  Embauche ou libérations d'enseignants	Résultats des élèves ciblés en mathématique	

<sup>2</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire. »  
QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.

\* ✓ Réalisée    ↑ En contrôle    ⚠ À surveiller    ✨ Réalisation improbable    ✗ Non amorcée

PROJET ÉDUCATIF								PEVR	
<b>Orientation<sup>3</sup></b>	Soutenir l'Engagement et la réussite de tous les élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.							<b>Orientation ou objectif</b>	
<b>Objectif</b>	<b>Améliorer le taux de présence en classe.</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>	<b>Indicateurs et cibles</b>	<b>2022</b>
		Élèves ayant cumulé 36 périodes ou plus d'absences non motivées en 5 <sup>e</sup> secondaire;	8,6%	2018-2019	5,5%	4%	3,6%		
		Élèves ayant cumulé 36 périodes ou plus d'absences non motivées en Mesures d'aide;	13,1%	2018-2019	10,5%	9%	8,1%		
		Élèves ayant cumulé 36 périodes ou plus d'absences non motivées en adaptation scolaire (Parcours de la formation axée sur l'emploi et PPP).	28,7%	2018-2019	25,5%	24,5%	23,7%		
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020</b>									

IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Développer un système de suivis pour améliorer l'assiduité des élèves	Tous les élèves de l'école	TES responsable de l'assiduité au 2 <sup>e</sup> cycle  Enseignants-ressource au 1 <sup>er</sup> cycle  Tuteurs en adaptation scolaire  Direction	Toute l'année	Chaque jour	À l'école	TES assiduité		20h/semaine	Taux d'absentéisme	

<sup>3</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.»

QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.

PROJET ÉDUCATIF								PEVR	
<b>Orientation<sup>4</sup></b>	Mettre en place un environnement empreint de <b>Respect</b> , sain et sécuritaire.							<b>Orientation ou objectif</b>	
<b>Objectif</b>	<b>Améliorer le sentiment de sécurité.</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>	<b>Indicateurs et cibles</b>	<b>2022</b>
		Nombre d'incidents déclarés VIR;	10 incidents	2018-2019	8 incidents	6 incidents	5 incidents		
		Sentiment de sécurité des élèves (SÉVI).	78% ont affirmé se sentir en sécurité	2018	78%	78%	78%		
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020</b>									

IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Mettre en place un système de surveillance responsable	Tous les élèves de l'école	Tout le personnel de l'école	Toute l'année scolaire	Tous les jours	À l'école	L'ajout d'un deuxième gardien de sécurité		35 h /semaine	Le sondage SÉVI  Le nombre d'incidents rapportés VIR	
<b>Action n° 2</b> Impliquer les élèves afin de trouver des solutions pour améliorer le sentiment de sécurité dans l'école		Conseil des élèves  AVSEC  Animateur à la vie étudiante et sportive	Toute l'année scolaire	1 fois par semaine	À l'école	Enseignants		Libérations ou compensations financières		

<sup>4</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.»

QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.

PROJET ÉDUCATIF								PEVR	
<b>Orientation<sup>5</sup></b>	Mettre en place un environnement empreint de <b>Respect</b> , sain et sécuritaire.							<b>Orientation ou objectif</b>	<b>2022</b>
<b>Objectif</b>	<b>Améliorer le taux de participation aux activités sportives.</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>		
		Taux de participation aux activités sportives	380 élèves (26%)	2018-2019	400 élèves	430 élèves	500 élèves (34%)		
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020</b>									

IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Compenser les enseignants-entraîneurs de manière à ce qu'ils puissent s'impliquer dans la vie sportive de l'école et par le fait même, élargir l'éventail d'activités offertes	Tous les élèves de l'école	La direction	Août et septembre (avant le 15 octobre)	Chaque rentrée scolaire	A l'école	Enseignants-entraîneurs		Tâche éducative ou compensation financière	Le nombre d'enseignants-entraîneurs qui décident de s'impliquer dans la vie sportive de l'école	

<sup>5</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.»

QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.

\*  Réalisée  En contrôle  À surveiller  Réalisation improbable  Non amorcée

PROJET ÉDUCATIF								PEVR	
<b>Orientation<sup>6</sup></b>	Former des élèves <b>Ouverts</b> , accueillants, intégrés et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la communauté-école.							<b>Orientation ou objectif</b>	<b>2022</b>
<b>Objectif</b>	<b>Augmenter le taux de participation aux activités étudiantes, culturelles et communautaires.</b>	<b>INDICATEUR(S)</b>	<b>Indicateur de départ</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Cible 2019-2020</b>	<b>Cible 2020-2021</b>	<b>Cible 2021-2022</b>		
		Nombre d'activités organisées	4 activités	2018-2019	10 activités	15 activités	20 activités		
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF - PLAN D' ACTIONS 2019-2020</b>									

IDENTIFICATION DES ACTIONS	Groupe d'élèves visés	Responsable	Mise en oeuvre de l'action			Ressources			Mode d'évaluation	Mécanisme de suivi * (dates ou étapes)
			Durée	Fréquence	Lieu	Humaines	Matérielles	Financières		
<b>Action n° 1</b> Dégager du temps dans la tâche éducative des enseignants de manière à ce qu'ils puissent s'impliquer dans la communauté étudiante, culturelle et communautaire de l'école et par le fait même, élargir l'éventail d'activités	Tous les élèves de l'école	La direction	Août et septembre (avant le 15 octobre)	Chaque rentrée scolaire	À l'école	Enseignants		Tâche éducative ou compensation financière	Le nombre d'enseignants qui décident de s'impliquer dans la vie culturelle et communautaire de l'école	
<b>Action n° 2</b> Instaurer un événement pour souligner l'implication et l'engagement des élèves dans la vie culturelle de l'école	Tous les élèves qui s'impliquent dans la vie étudiante, culturelle et communautaire de l'école	L'AVSEC	Un midi (en fin d'année)	Une seule fois	Gymnase ou 300		Prix de reconnaissance	1 500\$	Le taux de participation à l'événement	

<sup>6</sup> « Dans l'analyse du contexte, [...] l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.»

QUÉBEC. *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2016, 19 p.